

Fibre

Dans le cadre du déploiement de la fibre FTTH (Fibre jusqu'au Domicile) sur le territoire de Tourcoing, Orange, en tant qu'opérateur déployeur, a rendu éligible à fin 2019 environ 72% du territoire.

100% du territoire éligible en 2022

Orange se doit vis-à-vis de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) de rendre éligible, à fin 2020, 92% des logements de la collectivité. Ces chiffres s'entendent hors refus des tiers, c'est-à-dire, hors cause dont ils ne peuvent être tenus responsables (refus des habitants pour la pose d'un point de branchement en façade par exemple). Lorsque les cas de blocages complexes seront levés, Orange assure que 100% du territoire sera rendu éligible à la fibre FTTH en 2022.

Installation des Points de branchement

Toutes les armoires, appelées Points de mutualisations (PM), sont déployées dans les quartiers. Il reste toujours en cours de déploiement des Points de branchements en façade appelés PB, et pour lesquels, bien souvent, une convention d'autorisation de pose est déposée dans les boîtes aux lettres par Orange ou son sous-traitant à l'intention des propriétaires, bailleurs ou Syndics de copropriété afin d'avoir leurs accords. Il est fortement conseillé d'autoriser la pose de ces points de branchements pour permettre l'avancement de ce réseau sur le territoire.

Il est rappelé que ce type de boîtier permet à 6 logements d'être raccordés à la fibre et que sans son autorisation de pose, votre logement ou celui de vos voisins ne pourra être rendu éligible à ce réseau de très haut débit.

Passage de câbles

À titre d'informations, afin d'éviter de lourds travaux d'infrastructures, l'opérateur Orange déploie ce nouveau réseau via les chemins de câbles historiques France Télécom. De même, conformément à la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 225 (V), un citoyen ne peut plus refuser le passage de câble et plus précisément de la Fibre Optique, le long d'un chemin de câble existant ou datant historiquement de France Télécom.

Pour connaître l'état d'éligibilité de votre logement :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique> (
/%20https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique)
<https://cartefibre.arcep.fr/> (<https://cartefibre.arcep.fr/>)